

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **29 NOVEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	13(dont 1 pouvoirs)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :
23/11/2022
Date d'affichage :
23/11/2022

Objet

**7.5 REMBOURSEMENT
DECORATION NOEL**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Etaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Gaëlle LACHAND (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Afin de continuer à décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Mme Lachand a procédé à des achats en lieu et place de la commune. La commune n'ayant pas de régie d'avance. Mme le Maire propose d'autoriser Mme Lachand élue dans la commission cadre de vie et fleurissement, à continuer de faire ces achats, dans la limite de 200 €

La commune remboursera ces achats sur présentation des factures.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le montant maximal des dépenses à 200€
- **AUTORISE** la mairie à rembourser ces achats à Mme Lachand Gaëlle
- **DIT** que Mme LACHAND Gaëlle devra présenter les justificatifs d'achats (tickets de caisse détaillés, factures...) afin de se faire rembourser

La secrétaire de séance
Bernadette AGOSTINI



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 30/11/2022
Le Maire,
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
publié sur le site internet le 06/12/2022